

SOMMAIRE

1.0 Consignes de sécurité

1.1 Obligations de base

1.2 Protection de l'environnement

1.3 Types de danger particuliers et équipements de protection individuels

2.0 Transport

2.1 Étendue de la livraison

2.2 Transport

1.0 Consignes de sécurité

Il est interdit de pénétrer dans l'engrenage et ses éléments rapportés.



Toute modification apportée à l'engrenage, à ses éléments rapportés et à ses équipements de protection est interdite.



1.1 Obligations de base

L'exploitant de l'engrenage est responsable de la remise complète des instructions. Toute personne qui est chargée de travailler sur cet engrenage doit avoir lu et avoir compris les instructions. Ceci est indispensable pour :

- exclure des risques et un danger de mort pour l'utilisateur et des personnes tierces ;
- garantir la sécurité à l'exploitation de l'engrenage ;
- exclure toute défaillance d'exploitation et toute nuisance à l'environnement par suite d'une fausse utilisation.

Les prescriptions applicables relevant de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement doivent être observées pour le transport, le montage et le démontage ainsi que la commande et la maintenance des équipements.

L'engrenage doit exclusivement être utilisé, entretenu et/ou remis en état par du personnel qualifié.

Le nettoyage de l'extérieur de l'engrenage avec un appareil à haute pression est interdit.

Tous les travaux doivent être effectués avec le plus grand soin pour garantir un maximum de sécurité.

Les travaux sur l'engrenage doivent uniquement être effectués à l'arrêt.



Le groupe d'entraînement doit être sécurisé contre une mise en marche involontaire. Un panneau d'avertissement qui indique que des travaux sont en cours sur l'engrenage doit être mis en place à l'endroit où se fait la mise en marche.

- Aucun soudage électrique ne doit être effectué sur l'ensemble de l'engrenage. Les entraînements ne doivent pas être utilisés comme point de masse pour les travaux de soudage. Les éléments des dentures et les paliers pourraient être détruits par le courant de soudage.
- Une compensation de potentiel selon les dispositions en vigueur dans ce cas précis et/ou selon les directives doit être effectuée !
Si l'engrenage ne dispose pas de trous filetés pour la mise à la terre, d'autres mesures appropriées doivent alors être prises.
Ces travaux doivent uniquement être confiés à des électriciens agréés.

Le groupe d'entraînement doit immédiatement être mis hors service lorsque des modifications inexplicables comme une température de service sensiblement élevée ou des bruits inhabituels sont constatées sur l'engrenage pendant son fonctionnement.



Les éléments rotatifs et/ou mobiles doivent être sécurisés par des dispositifs de protection.



Sur les transmissions avec un ventilateur supplémentaire, il est interdit de passer les mains dans le capot de ventilateur. Danger pour la santé et la vie de l'utilisateur.



Le fabricant de la machine s'engage à intégrer les contenus des présentes instructions dans ses instructions de service.

Ceci est valable pour les machines et installations conformément à la directive CE Machines.



- Les dispositifs de protection enlevés doivent être remis en place avant la mise en service.
- Les indications mises en place sur l'engrenage comme la plaque signalétique, les flèches de sens de rotation, etc. sont à observer. Elles ne doivent pas présenter de traces de peinture et de salissures. Les panneaux endommagés ou ceux qui ont été enlevés ainsi que leurs consignes doivent être remplacés.
- Les vis et les boulons doivent être remplacés par la même catégorie de résistance et être du même type.

1.2 Protection de l'environnement

- Le cas échéant, éliminer les emballages conformément aux prescriptions ou les diriger vers un centre de recyclage.
- Récupérer l'huile vidangée dans des récipients adéquats. L'huile répandue éventuellement doit être immédiatement absorbée avec un liant pour huile.
- Les agents conservateurs doivent être conservés séparément des huiles usées.
- Les huiles usées, agents conservateurs, liants pour huile et les chiffons de nettoyage souillés d'huile doivent être évacués de manière conforme aux dispositions correspondantes relevant de la protection de l'environnement.
- Évacuation de l'engrenage en fin de vie:
 - Vidanger sans reste l'huile d'exploitation, les agents conservateurs et/ou les liquides de refroidissement de l'engrenage et les évacuer dans les règles de l'art et selon les prescriptions.
 - Les composants de l'engrenage et/ou les éléments rapportés doivent être évacués séparément le cas échéant selon les prescriptions nationales en vigueur ou dirigés vers un centre de recyclage.

1.3 Types de danger particuliers et équipements de protection individuelle

Selon les conditions d'exploitation, l'engrenage peut présenter des températures en surface dangereuses.

Il y a risque de brûlures au contact avec des surfaces chaudes (> 55 °C) !



En cas de surfaces froides (< 0 °C), il y a risque de lésions dues au froid (douleurs, engourdissements, gelures) !



Lors des vidanges d'huile, il y a risque de brûlures dues à l'huile chaude !



Un contact de la peau et des yeux avec les lubrifiants ainsi que l'inhalation des vapeurs sont à éviter. Veuillez tenir compte de la fiche de données de sécurité du lubrifiant utilisé.



Des petits corps étrangers (par ex. sable, poussière, etc.) risquent de s'introduire dans les éléments rotatifs et être projetés à nouveau par ces derniers. Risque de blessures aux yeux !



En plus de l'équipement de protection individuelle éventuellement prescrit de manière générale (chaussures de sécurité, tenue de travail, casque, etc.), des gants de protection ainsi que des lunettes de protection adéquats doivent être portés lors de l'utilisation de l'engrenage !



L'engrenage ne convient pas à une exploitation dans des zones exposées à un risque d'explosion.

Il ne doit en aucun cas être utilisé dans ces zones ; il y a danger de mort dans le cas contraire !

L'exclusion des applications ATEX ne s'applique pas aux engrenages expressément désignés à cette fin. Veuillez tenir compte des instructions d'utilisation spéciales.

La catégorie ATEX autorisée figure dans ces instructions. En cas de doute, veuillez contacter la société Wilhelm Vogel GmbH Antriebstechnik.



2.0 Transport

Les remarques contenues dans le chapitre 1 (Consignes de sécurité) doivent être observées.

2.1 Étendue de la livraison

Le contenu de la livraison est spécifié dans les documents d'expédition. L'intégralité de la livraison doit être directement contrôlée au moment de la réception.

Les endommagements et/ou les composants manquants doivent être immédiatement signalés par écrit à la société Wilhelm Vogel GmbH Antriebstechnik.

Si des dommages apparents sont constatés, l'engrenage ne doit pas être mis en service.



2.2 Transport

Pour le transport, n'utiliser que des engins de levage et des dispositifs de suspension de la charge à capacité portante suffisante !

Lors de la suspension de la charge, respecter les remarques relatives à la répartition de la charge qui figurent sur l'emballage.

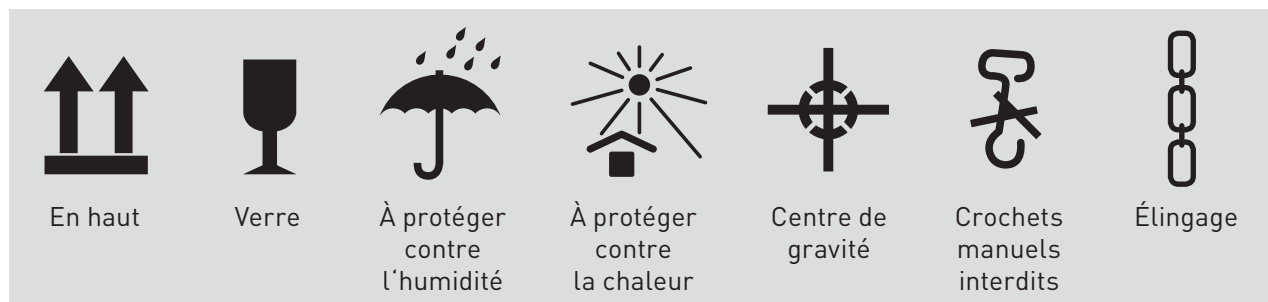


L'engrenage est livré à l'état assemblé. Les équipements additionnels sont livrés le cas échéant dans un emballage à part.

L'engrenage est emballé selon sa taille et en fonction de la voie de transport choisie.

Les symboles éventuels se trouvant sur l'emballage sont à observer.

Ils ont la signification suivante :



Le transport de l'engrenage doit se faire de manière à exclure tout dommage corporel et/ou matériel. Des chocs peuvent par ex. endommager l'engrenage.



Le transport de l'engrenage doit uniquement être effectué avec des moyens de transport adéquats.

Selon sa classification, l'engrenage est livré rempli ou non rempli d'huile. Lors du transport, il convient de veiller à ce qu'aucune fuite d'huile due à la position de transport n'ait lieu.

Aucune traction à l'oblique ne doit se former lors de l'élingage à des anneaux de levage.



L'engrenage a uniquement le droit d'être transporté à l'aide de moyens d'élingage autorisés et par les trous prévus à cette fin.

Un transport par des tuyauteries éventuellement en place n'est pas autorisé ; les tuyauteries n'ont pas le droit d'être endommagées.



Les filetages se trouvant sur les faces frontales des extrémités d'arbres ne doivent pas servir à accrocher les moyens d'élingage pour le transport.

Les moyens d'élingage doivent être étudiés pour le poids de l'engrenage et offrir une sécurité suffisante.

La représentation exacte de l'engrenage par l'image ainsi que l'emplacement des perçages destinés aux moyens d'élingage apparaissent dans les croquis cotés de la documentation faisant partie de la commande.

Les moyens d'élingage et les équipements d'élingage spéciaux nécessaires ne font pas partie de l'étendue de la livraison.

Un point d'élingage supplémentaire en raison des déports du centre de gravité peut s'avérer nécessaire dans le cas d'unités d'entraînement comportant des composants rapportés sur l'engrenage comme un moteur d'entraînement, un embrayage mis en place, etc.

